ORIENTATION

> DÉFINITION

- -L'orientation recouvre sous le même mot des notions différentes, ce qui peut être source de confusions.
- -L'orientation se définit d'abord par l'ensemble des procédures réglementaires et juridiques qui « régulent » les flux au sein du système éducatif (à ne pas confondre avec l'affectation). L'orientation va se traduire par un certain nombre d'objectifs précis et quantifiables fixés par l'état (80% d'une classe d'âge au bac 100% avec une qualification de niveau 5 minimum 50% diplômés du supérieur).
- -L'orientation recouvre aussi les démarches d'aide, de guidance, conduites par les professionnels de l'orientation, et inscrites également dans les missions des enseignants.
- -L'orientation est enfin la prise de décision par l'individu, qui va s'inscrire dans un projet plus large et à long terme, de formation. Cette orientation va être choisie en tenant compte de différents facteurs (résultats scolaires aspirations motivations...). Plusieurs paliers d'orientation sont à franchir : en classe de troisième, en classe de seconde (et en classe de terminale, pour poursuivre dans le cycle supérieur).
- -Aujourd'hui, l'orientation scolaire s'opère en trois temps :
 - o En troisième, premier palier d'orientation : les élèves sont amenés à choisir entre trois voies : filière générale, technologique ou professionnelle ;
 - En seconde, pour ceux qui se sont orientés en lycée général ou technologique, deuxième palier d'orientation : les demandes de passage en première générale (S, ES, L) ou en première technologique (STT, STI, SMS, STL);
 - o En terminale, troisième palier d'orientation : après leur bac, les élèves intègrent soit les filières plus sélectives comme CPGE, IUT, STS, ou les filières universitaires.

> HISTORIOUE

- -Fin du XIX^e / début du XX^e siècle : l'orientation est définie dans son rapport avec l'appartenance sociale de l'élève. Il existe deux filières : la première « primaire supérieure » qui débouche sur le certificat d'études et sur les écoles primaires supérieures est réservée aux enfants du peuple, la seconde « secondaire supérieure », réservée à la future élite, conduit au baccalauréat et à l'université (B. Stevanovic, 2008).
- -1910 : le terme d'« orientation » est introduit pour la première fois mais il s'agit d'une orientation exclusivement professionnelle.
- -1922 : décret du 26 septembre qui définit l'orientation professionnelle comme « l'ensemble des opérations incombant au sous-secrétariat d'Etat à l'enseignement technique qui précèdent le placement des jeunes gens et des jeunes filles dans le commerce et l'industrie et qui ont pour but de révéler leurs aptitudes physiques, morales et intellectuelles ».
- -Années 1960 : massification scolaire, l'orientation devient aussi une problématique d'ordre scolaire. Selon J-M Berthelot, la réforme Berthoin (1959) a tenu un rôle important dans l'apparition de l'orientation scolaire notamment par la mise en place d'un cycle d'observation pour les élèves de sixième et de cinquième à l'issue duquel une orientation était à envisager. Quatre choix de filières se présentaient alors aux élèves : la filière générale longue, la filière générale courte, la filière technique longue et la filière technique courte.
- -Années 1970 : l'orientation professionnelle est délaissée au profit de l'orientation dite scolaire. Cela s'est formalisé par la création de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) par le décret du 19 mars 1970 ainsi que des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) par le décret du 7 juillet 1971.
- -1975 : réforme Haby, plus de choix de filières à faire au collège. C'est le choix de la première langue vivante, le choix des options (le latin), la hiérarchie des établissements, la hiérarchisation croissante des filières et options dans l'enseignement général et technologique qui influencent l'orientation scolaire et qui sélectionnent les élèves.
- -1993 : F. Bayrou met en place le collège en trois cycles : l'orientation en fin de cinquième disparait et amène alors aux paliers d'orientation scolaire que nous connaissons aujourd'hui.

UNE VOLONTÉ PROGRESSIVE DE PRENDRE EN COMPTE LES CHOIX DES ÉLÈVES

- -A savoir que l'orientation contrainte et subie fait des désastres pour les élèves : absentéisme, décrochage scolaire... en sont les principales conséquences. B. Toulemonde disait même que plus un élève se considère dans une filière prestigieuse, moins il est absentéiste.
- -1989 : loi Jospin qui stipule, dans son article 8, que « le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements fait partie du droit à l'éducation ». A partir de ce moment-là, l'élève élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement et de la communauté éducative, notamment le COP

(désormais psyEN). Le choix de l'orientation définitive relève de la responsabilité de la famille quand l'élève est mineur ou de l'élève lui-même quand il est majeur. Enfin, les enseignants doivent désormais apporter des conseils dans le choix du projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation.

- -1996 : création de l'EAO (éducation à l'orientation) par la circulaire du 31 juillet. L'EAO est une démarche qui a été instaurée dans 362 collèges expérimentaux en classe de Cinquième, en 1995-1996. L'expérimentation étendue à tous les collèges à la rentrée scolaire 1996, se poursuit en classe de Quatrième dans les collèges expérimentaux et ainsi progressivement jusqu'à la fin du collège. Le but est de permettre à chaque élève d'effectuer, le moment venu, des choix d'orientation reposant sur une bonne connaissance de ses goûts, de ses aptitudes, de ses aspirations et de l'environnement économique. L'EAO permet aussi de faire connaître les métiers et d'informer les élèves sur les filières. Le CPE peut y apporter sa contribution. Les trois axes de l'EAO sont :
 - o La connaissance de l'environnement économique, social et la représentation des métiers.
 - O La connaissance des systèmes de formation.
 - o La construction d'une représentation positive de soi.
- -2005 : les options DP3 et DP6 sont mises en œuvre pour la rentrée 2005/2006. La DP3 est facultative et est proposée à tous les élèves de troisième quel que soit leur niveau ou leur orientation future. Elle vise à faire connaître les métiers : leur organisation, leur histoire, leur évolution, les voies de formation pour y parvenir... L'option DP3 est assurée par une équipe de professeurs, le CPE, le documentaliste, les personnels ONISEP, les chefs d'entreprise, les formateurs, les apprentis...Cette option permet la mise en place d'activités concrètes sortant du domaine purement scolaire (enquêtes documentaires, reportages...). Elle concerne 12% des élèves de 3— en 2008 mais a disparu avec la réforme du collège en 2016. La DP6 a quant à elle été renommée la « troisième prépa-pro » ou « P.E.P » à la rentrée 2012 pour « troisième préparatoire à l'enseignement professionnel ». Elle s'adresse à des collégiens volontaires, qui envisagent de s'engager dans la voie professionnelle à l'issue de la troisième. Implantée le plus souvent en lycée professionnel, la DP6 a pour objectif de remobiliser les élèves autour d'un projet de formation par la découverte des champs professionnels et par des réalisations pratiques. Cela doit les aider à tester leurs centres d'intérêts et à préparer une orientation positive à l'issue de la classe de troisième.
- -2008 : la circulaire du 11 juillet définit le PDMF. Le PDMF concerne tous les élèves de la 5e à la terminale des cycles de collèges et lycées. Il vise à sécuriser les parcours scolaires, mieux anticiper les transitions, et permettre à chacun de construire son parcours personnel de la façon la plus éclairée qui soit. Le PDMF a pour objectif de maintenir pour tous les élèves, l'intérêt pour l'enseignement qui leur est dispensé en explicitant mieux le sens. Il contribue à la capacité à s'orienter tout au long de la vie, et permet de donner à chacun les instruments de l'autonomie pour construire ses choix personnels et ainsi éviter le décrochage scolaire. Le PDMF participe à l'acquisition des compétences 6 et 7 du socle commun. Enfin le PDMF va s'inscrire dans un dispositif temporel qui est l'accompagnement personnalisé en lycée (AP). Les trois dimensions du PDMF sont les suivantes :
 - Se familiariser avec l'environnement économique (découverte des métiers).
 - O Connaitre les systèmes d'éducation (découverte des formations).
 - O Savoir s'autoévaluer (autoévaluation-connaissance de soi).
- -2013 : la loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a instauré la mise en place du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel : PIIODMEP (article du code de l'éducation L.331-7), il prend désormais l'appellation « parcours Avenir ».
- -2015 : avec l'arrêté du 1⁻⁻ juillet, on parle de « parcours avenir ». Le « parcours Avenir » doit permettre à tous les élèves de la 6e à la terminale de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle. Il prend effet dès la rentrée 2015 (BO n°28 9 juillet 2015). Les connaissances et compétences acquises par l'élève dans le cadre du « parcours Avenir » sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (article D.122-1 code de l'éducation). Au lycée, l'évaluation des acquis des élèves est prise en compte dans leur livret scolaire, après avis du conseil de classe. Le « parcours Avenir » a pour spécificités :
 - O Un ancrage disciplinaire en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes au collège et au lycée.
 - O Une individualisation du parcours en fonction des besoins des élèves ; > Une prise en compte de l'ensemble de la scolarité du 2nd degré.
 - Une inscription dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) au collège, en particulier l'EPI « monde économique et professionnel ».
 - Une finalité plus large que le simple choix d'orientation en fin de 3ème et qui vise à l'acquisition d'une véritable culture économique.
 - Un questionnement sur les stéréotypes sociaux et sexués qui devrait contribuer à diversifier les parcours d'orientation des filles et des garçons, et favoriser la mixité des filières de formation et des métiers.

Le parcours avenir suit trois objectifs :

- o Permettre la découverte du monde économique et professionnel.
- O Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative.
- o Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

> LES CHOIX D'ORIENTATION DÉPENDENT DE LA CLASSE SOCIALE

-Selon Rayou et Van Zanten dans « Les cents mots de l'éducation », il existerait d'importantes inégalités dans l'orientation selon le milieu social des élèves. En effet, les élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées sont moins souvent orientés en seconde générale et technologique que les élèves issus de familles plus favorisées socialement. Ils sont davantage orientés en voie professionnelle ou en CAP que les autres (Nina Guyon et Elise Huillery (2014), « Choix d'orientation. Et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire », SciencesPO, LIEPP)

-A notes égales, les élèves issus des catégories socio-professionnelles défavorisées formulent des vœux d'orientation beaucoup plus modestes que les autres à un niveau scolaire identique : ils s'auto-sélectionnent. Effectivement, les élèves d'origine sociale favorisée sont 94% à solliciter une orientation en seconde générale et technologique contre 56% des familles modestes à résultats scolaires similaires (panel de 1995)

-Impact de la famille : les familles des classes supérieures savent placer leurs enfants dans les « bons » établissements et dans les « bonnes » classes, d'une part en se renseignant judicieusement, d'autre part en négociant adroitement. A l'inverse, les familles des classes populaires renoncent plus rapidement aux filières prestigieuses. Notons également que les classes socio-professionnelles aisées réfléchissent constamment à l'orientation en termes de couts, de risques et de bénéfices et non en fonction de la valeur de l'éducation selon M. Duru-Bellat (1988). Les actions parentales et les stratégies familiales des milieux favorisés permettent également d'éviter l'orientation en voie professionnelle pour leur enfant selon M. Duru-Bellat (1988). D'autre part, si la décision du conseil de classe persiste à inviter les enfants de familles aisées à poursuivre leurs études en voie professionnelle, les parents usent de diverses stratégies telles que l'inscription dans un établissement privé hors contrat, le forçage des portes des voies générales et technologiques ou encore le redoublement. Le redoublement en troisième se présente comme le dernier recours des familles pour faire face à une orientation non souhaitée. Quant à elles, les familles d'origine modestes acceptent plus aisément le verdict du conseil de classe vers une orientation en voie professionnelle selon Nina Guyon et Elise Huillery (2014), « Choix d'orientation. Et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire ».

-Pour leur part, les enseignants tiennent compte de l'origine sociale des élèves lors de leurs propositions d'orientation. (« Sociologie de l'école », M. Duru-Bellat et A. Van Zanten).

> DES CHOIX D'ORIENTATION DIFFÉRENCIÉS EN FONCTION DU SEXE

-Une orientation différenciée : au lycée, il existe de grandes disparités en fonction du genre au sein des filières d'enseignement général car la filière littéraire est constituée de 79,5% de filles, la filière économique et sociale de 60,1% et la filière scientifique de 46,7% de filles (« Filles et garçons sur le chemin de l'égalité », 2017). Après le baccalauréat, malgré une meilleure réussite scolaire des filles, celles-ci sont sous-représentées dans les filières les plus prestigieuses et les plus sélectives. Elles représentent 29,2 % des effectifs des CPGE scientifiques et 25 % des écoles d'ingénieurs. Il subsiste une autosélection des filles qui refusent de faire des études d'ingénieur ou de mécanique car elles y sont sous-représentées. En 2005, les filles avaient effectivement deux fois moins de chances d'envisager une orientation vers une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) que les garçons à résultats scolaires semblables : au contraire des garçons qui s'orientent davantage vers des filières sélectives (CPGE, IUT...), les filles s'engagent majoritairement dans des études longues à l'université (elles subissent une moindre pression sociale et familiale dans les familles aisées).

- -Un choix réfléchi : les filles pensent à leur orientation dans le but de pouvoir concilier leur futur métier avec une vie familiale (M. Duru-Bellat). Elles ont plus de difficultés à s'imaginer dans les filières scientifiques et quand bien même elles y rentrent, il leur est moins aisé de s'identifier au modèle scientifique que les garçons.
- -Des actions parentales : les parents envisagent davantage un baccalauréat professionnel pour leur garçon que pour leur fille, et ils ont tendance à plus orienter leur fille vers un cycle long en fin de troisième que leur garçon. Les familles sont aujourd'hui plus nombreuses à souhaiter que leur fille continue ses études jusqu'à au moins 20 ans : 58,1% pour les filles contre 53,1% pour les garçons.
- -F. Vouillot explique que si les orientations sont bien différentes entre les hommes et les femmes, c'est parce que le travail est sexué : dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, 2% sont des femmes et les hommes représentent, quant à eux, 1 à 11% des assistants maternels, des infirmiers, des secrétaires, des sages-femmes ou encore des aides-soignants (F. Vouillot « Education et orientation scolaire : l'empreinte du genre »). Si un secteur ou un métier est particulièrement représenté par un sexe, c'est parce que l'autre sexe ne le choisit pas (ce n'est pas

spécialement pour cause d'un attrait important du sexe opposé). En effet, 40% des élèves pensent qu'il existe des métiers faits spécialement pour les femmes et 49% estiment qu'il subsiste des métiers pour les hommes.

> LES LIMITES ACTUELLES DE L'ORIENTATION

- -L'organisation actuelle de l'orientation scolaire en France nous place devant un paradoxe : d'un côté, l'institution scolaire demande à l'élève de réfléchir à de possibles choix puis de faire des propositions ; d'un autre côté, elle lui impose un verdict scolaire qui cette fois exclut ou du moins limite toute forme de choix. En effet, si l'orientation revêt une dimension humaine, qui se veut proche de chaque individu, mettant en avant la notion de projet personnel, force est de constater que cette dimension est souvent dépassée par la croissance exponentielle des aspects organisationnels et techniques de l'orientation. L'orientation devient alors un ensemble de procédures rythmées par un calendrier souvent serré, les choses s'accélérant à partir de janvier-février pour se décider au cours du troisième trimestre de l'année scolaire.
- -L'inquiétude : pour les élèves de 3 , elle se décline de deux façons : le choix de la filière, générale ou professionnelle ; le choix du nouvel établissement scolaire D'autres éléments sont à prendre en considération : les élèves de 3e sont les « grands » du collège et vont devenir les « petits » du lycée, ce qui, là aussi, génère un sentiment d'inquiétude. L'inquiétude pour les élèves de seconde se traduit par la crainte d'un refus de passer en classe de première, ce qui signifierait soit un redoublement, soit une proposition de réorientation en lycée professionnel, et donc dans ce dernier cas un départ vers un autre établissement.
- -Absence d'un projet réel : les élèves, collégiens ou lycéens éprouvent bien des difficultés à se projeter au-delà de leur cycle d'études.
- -Les déceptions : certains élèves regrettent le décalage entre ce que les personnels, censés les guider, leur laissent espérer, et la réalité parfois la cruauté du verdict scolaire qui s'applique lors des conseils de classe.
- -Les recours possibles : le recours à la commission d'appel peut alors devenir une véritable stratégie du désespoir. Il s'agit en effet de « tenter le tout pour le tout ». Dans cette logique, l'élève et sa famille se montrent peu réceptifs aux arguments que les personnels de l'établissement scolaire pourraient faire valoir, avant la tenue de la commission d'appel, à savoir les difficultés scolaires rencontrées, les lacunes accumulées.
- -Le déterminisme scolaire : les choix d'orientation constituent en réalité une forme de distribution déterministe des parcours, essentiellement basée sur les résultats des élèves et sur les représentations des personnels qui participent à l'orientation. Ces choix tiennent en réalité peu compte des goûts éventuels, des compétences individuellement acquises, ce qui limite alors les vœux que les élèves pourraient envisager.

▶ RÔLE DU CPE

Dans les textes

- -Circulaire « Missions des conseillers principaux d'éducation » : elle mentionne, dès son préambule que les CPE « sont associés aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation. En collaboration avec les personnels enseignants et d'orientation, ils contribuent à conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation. ». En outre, au sein de la sous-partie de la circulaire de missions des CPE intitulée « assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves », il est indiqué que ceux-ci tiennent un rôle primordial dans le processus d'orientation, par des actions d'accompagnement, de conseil et de suivi des élèves. Ces initiatives sont effectuées en collaboration avec les professeurs de l'établissement mais surtout avec les psyEN et visent « l'élaboration de leur projet personnel d'orientation, de leur poursuite d'études ainsi que de leur insertion sociale et professionnelle ».
- -Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation légitime aussi l'action éducative des CPE dans le domaine de l'orientation par la compétence 5 commune aux enseignants et personnels d'éducation. Celle-ci est intitulée « accompagner les élèves dans leur parcours de formation » et souligne le fait que les personnels (dont les CPE), se doivent de « participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation ». En ce sens, la compétence 10 « coopérer au sein d'une équipe » légitime le rôle et la place des enseignants et personnels d'éducation dans le cadre du « parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves », désormais appelé le parcours Avenir (arrêté du 1- juillet 2015).
- -Le référentiel des compétences spécifiques aux CPE : la compétence 7 possède un titre explicite à propos du rôle du CPE dans le domaine de l'orientation. Il s'agit donc de « participer à la construction des parcours des élèves ». Plus précisément, ils s'associent aux psyEN, aux professeurs et professeurs documentalistes pour conseiller et accompagner les élèves dans la construction de leur projet d'orientation.

Dans la pratique

Depuis la mise en place du parcours Avenir en 2015, les CPE permettent aux élèves de construire leurs parcours d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Ils ont pour rôle l'accompagnement des élèves et de leur famille en matière d'orientation. Pour ce faire les CPE doivent :

- Les aider à mieux se connaître par des activités pouvant être menées avec des partenaires extérieurs (théâtre, art du cirque, club radio) et toute autre inscription dans des activités éveillant chez les élèves des compétences et aptitudes méconnues.
- Exploiter les compétences qu'ils ont acquises à partir des différents enseignements, cela passe par les EPI et les heures de vies de classe où les CPE et les professeurs principaux peuvent informer les élèves sur le fonctionnement du système scolaire.
- O Développer leur sens de l'engagement et leur esprit d'initiative comme la valorisation de la participation des jeunes à travers les différentes instances représentatives tel que le Conseil de vie Collégienne et Lycéenne.
- Valoriser leurs pratiques extrascolaires (sport, culture, emploi saisonnier...) notamment lorsque le jeune peut rencontrer des difficultés d'ordre scolaire, ce qui peut constituer un atout dans ses choix d'orientation.
- -Lorsque des élèves rencontrent des difficultés au niveau scolaire, qu'ils ne trouvent pas de sens à leur scolarité, des minis stage ou stages de découverte peuvent lui être proposés par le CPE. Il s'agit, en partenariat avec des établissements scolaires ou des entreprises, de permettre à l'élève d'être en immersion dans le monde professionnel et ainsi de visualiser, de comprendre et éventuellement repenser son orientation dans une filière adaptée à son projet professionnel.
- -Les CPE interviennent également dans la mise en place de rencontres entre professionnels et étudiants lors des forums de l'orientation. Ces projets, généralement conduits en partenariat avec la psyEN, permettent d'échanger sur des choix professionnels, scolaires, de les ajuster.
- -De plus, il est primordial que les CPE intègrent les parents dans toutes ces démarches d'orientation. En effet, ces derniers doivent avoir une visibilité sur le système éducatif et les différents choix possibles quant à l'orientation de leur enfant. Pour ce faire, des réunions d'information à destination des élèves et de leur famille peuvent être animées par les CPE, psyEN, enseignants et professeurs documentalistes.
- -Les CPE travaillent enfin la question de l'orientation scolaire avec les partenaires internes et externes à l'établissement. Le but étant de permettre aux élèves de faire des choix éclairés quant à leur orientation future afin de réussir leur scolarité et leur insertion professionnelle et sociale.

Situations	Connaissances	Savoir et devoir faire du CPE
professionnelles		
Echanges d'informations sur le comportement et les activités de l'élève	Connaissance des modes de communication dans l'EPLE, formels, informels, réseaux, structures et instances, partenaires	Construire l'information : identification des différents indicateurs Communiquer efficacement ses informations
Travail en équipe pour assurer le suivi de l'élève	Connaissances des différentes méthodes d'apprentissage, de travail personnel et des créneaux horaires de travail en classe auxquels le CPE peut participer (HVC, EPI, TPE)	Participer à la réflexion pédagogique et à la prise de décision concernant l'élève
Rendre l'élève actif dans sa démarche d'orientation	Connaissance des différentes filières et possibilités d'orientation Connaissance des difficultés et motivations de l'élève	Entretien individualisé Impliquer les parents Accompagner l'élève dans cette démarche
Suivi et aide à l'élaboration du projet de l'élève	Connaissance des différents modes d'évaluation Connaissance des contenus et des exigences des filières	Proposer des mini-stages en établissement professionnel Amener l'élève à s'entretenir avec le psyEN
Participation au conseil de classe	Connaissance du projet de l'élève et de l'adhésion ou non de sa famille Connaissance des procédures d'appel	Assurer la liaison avec les parents Entretenir la médiation entre décisions du conseil de classe et choix des familles
Acteur de la communauté éducative	Connaissance du projet d'établissement qui détermine les propositions pour le parcours avenir Connaissance des divers projets des équipes pédagogiques	Prendre en compte les besoins des élèves à travers l'analyse des entretiens individuels, questionnaires, avis des délégués pour cibler les actions à mettre en place Collaborer à la mise en œuvre du parcours avenir : HVC, actions éducatives, contacts avec le monde de l'entreprise et du travail, séquences d'observation en milieu professionnel, accompagnement éducatif, accompagnement personnalisé